



30 janvier 2018

Anciennes usines d'aluminium de Chippis et de Steg Travaux d'assainissement terminés

(IVS).- Les décisions d'assainissement rendues par le canton, respectivement en 2012 pour le site industriel de Chippis et en 2016 pour celui de Steg, ont été mises en œuvre par la société Metallwerke Refonda AG, successeur juridique d'Alusuisse. Les travaux ont été exécutés par des entreprises spécialisées sous la surveillance d'experts et du Service de l'environnement (SEN) et sont désormais terminés. Les 48 millions de francs ainsi investis par la société Metallwerke Refonda AG pour restaurer durablement la qualité des eaux souterraines permettent la valorisation de deux vastes friches industrielles raccordées au réseau ferroviaire.

L'électrolyse de l'aluminium s'est déroulée à Chippis de 1905 à 1993. A Steg, elle a débuté en 1962 et s'est achevée en 2006, impliquant également la fin de la production d'électrodes à Chippis. Les terrains sur lesquels se sont déroulées ces différentes activités industrielles ont été pollués par des fluorures et des hydrocarbures aromatiques polycycliques, en particulier en raison du stockage temporaire et de l'enfouissement de déchets de production.

En août 2012 pour Chippis et en juillet 2016 pour Steg, le Service de l'environnement (SEN) a rendu une décision fixant les objectifs, les modalités techniques et les délais pour réaliser les assainissements. Les garanties financières ont été obtenues en juin 2010 par le biais d'une convention signée lors de la scission des activités de la société Alcan Aluminium Valais SA.

Les mesures réalisées par des entreprises spécialisées, sur mandat de la société Metallwerke Refonda AG successeur juridique d'Alusuisse, ont porté sur l'excavation et l'élimination des déchets et matériaux du sous-sol les plus fortement pollués. Elles permettent, d'une part, de restaurer la qualité des eaux souterraines et évitent, d'autre part, de nouvelles atteintes à long terme.

Les travaux d'assainissement ont été suivis par un bureau international spécialisé en environnement, sous la haute surveillance du SEN. Au final, plus de 48 millions de francs ont été nécessaires pour exécuter les mesures ordonnées par le SEN en vertu de l'Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (OSites). L'assainissement terminé, ces deux vastes friches industrielles (plus de 20 ha) poursuivent leur mue en pouvant désormais accueillir de nouvelles activités sur des sites très bien desservis, puisque raccordés au réseau ferroviaire.

Personne de contact :

Joël Rossier, chef du Service de l'environnement – 027 606 31 55

